COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2013

Convocation du : 22/10/2013

PRESENTS: D. Gasc, I. Caubet, T. Chebelin, B. Gelis, B. Lagarde, C. Le Maître, D. Ralière, N.

Sans

ABSENTS/EXCUSES: J.P. Combret (procuration à D. Gasc) – D. Fekir (procuration à I. Caubet), M. Violero (procuration à D. Gasc), G. Hutfer.

Ordre du jour :

- √ Classement du chemin du Peyra dans le domaine public communal
- $\sqrt{}$ Autorisation au Maire pour signer deux actes notariés :
 - servitude terrains supportant les stelles de l'attaque du Maquis de Saint-Lys
 - acquisition des terrains nécessaires pour l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la RD 12 du lotissement « Clos de Mondou » au giratoire de Gagen
- Réorganisation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique
- √ Indemnité de conseil du Receveur Municipal
- $\sqrt{}$ Souscription pour la réfection de la halle de Saint-Lys
- √ Prêt bancaire pour le projet de l'opération immobilière dénommée « Les Saules »
- √ Création d'un budget annexe pour le projet « Les Saules »
- √ Création d'un chemin piétonnier sur le chemin du Moulin, demande d'inscription au Conseil Général
- $\sqrt{}$ Inscription en section d'investissement de divers travaux d'élagage.
- √ Modification du budget primitif 2013
- $\sqrt{}$ Questions diverses

△ Projet de Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux : pétition

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal

$\sqrt{}$ Classement du chemin du Peyra dans le domaine public communal

Monsieur le Maire explique que pour effectuer les travaux d'extension du réseau d'assainissement au lotissement du Peyra, le chemin du Peyra alors propriété du lotisseur, a été rétrocédé gracieusement à la commune. Il est à présent nécessaire de le faire classer dans le domaine public communal afin de bénéficier des subventions du Pool routier pour la réfection de la chaussée. L'accroissement du domaine public communal induit également une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

A cette fin, Monsieur le Maire demande d'approuver le classement du chemin du Peyra dans le domaine public communal.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

 $\sqrt{}$ Autorisation au Maire pour signer deux actes notariés :

• servitude terrains supportant les stèles de l'attaque du Maquis de Saint-Lys

Les stèles qui matérialisent les lieux où sont tombés les combattants du maquis de Saint-Lys se situent sur des propriétés privées. Afin d'en pérenniser l'accès pour les années à venir, lors des commémorations ou à titre privé, des servitudes doivent être mises en place. Les relieront entre eux les différents points où se trouvent les stèles. Afin de pouvoir procéder à cette opération, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les actes notariés appropriés.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

• acquisition des terrains nécessaires pour l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la RD 12, du lotissement « Clos de Mondou » au giratoire de Gagen

Le montant de l'acquisition des terrains concernés par la création d'une servitude reliant le futur "Clos du Mondou" au futur giratoire s'élève à environ 700 €. Afin de pouvoir procéder à cette opération, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les actes notariés appropriés.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

Réorganisation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire explique que depuis la rentrée scolaire, suite à l'augmentation des horaires hebdomadaires de l'un des agents d'entretien de l'école, il est nécessaire, à la demande du Centre de gestion, de régulariser cette situation en supprimant le poste initial à 21 h 30 et en créant le nouveau poste à 25 h.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

√ Indemnité de conseil du Receveur Municipal

Monsieur le Maire explique que, comme chaque année à la même époque, et comme la loi l'y autorise, le receveur municipal a demandé une indemnité de conseil laquelle s'élève à 396,19 €. Les conseils du receveur apportent toute satisfaction, toutefois le receveur a déjà un salaire et cette prime représente un complément très substantiel qu'il demande à toutes les communes, intercommunalités et syndicats de son ressort.

Monsieur le Maire propose de donner 50 % de l'indemnité.

Pour 100 % de l'indemnité : 0 / Pour 0 % : 0 / Pour 50 % : 11

√ Souscription pour la réfection de la halle de Saint-Lys

Monsieur le Maire rappelle que nous avons organisé une réunion « voisins vigilants » sous l'égide de la police municipale de Saint-Lys qui a déjà mis en place avec succès ce principe. Le policier municipal en charge de cette action, s'est déplacé à plusieurs reprises pour en expliquer le concept. Il a proposé d'imprimer gratuitement en mairie de Saint-Lys les autocollants qui seront posés sur les panneaux et les boites aux lettres à Bonrepos. En contrepartie, la mairie de Saint-Lys a souhaité que nous participions à la souscription pour la restauration de la halle de Saint-Lys.

Monsieur le Maire est tout à fait favorable à cette action solidaire.

Le coût des autocollants est d'environ 150~200 €. Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 300 €

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

√ Prêt bancaire pour le projet de l'opération immobilière dénommée « Les Saules »

Monsieur le Maire rappelle que place du Couchant, une parcelle de 3000 m² va être préemptée par la commune avec une signature près prochaine de l'acte, en vue d'une opération immobilière visant à apporter de nouvelles ressources locatives à la commune

La répartition des coûts est la suivante : 139 000 € pour l'achat du terrain, 30 000 € pour démolition de l'existant, 44 000 € de viabilisation, 3 000 € de maîtrise d'œuvre, 180 000 € pour la construction de 2 pavillons, soit 396 000 €.

Après viabilisation de 3 parcelles, les ressources viendront de la revente de 2 parcelles, et de la récupération du FCTVA. Un revenu locatif de 1 300 €/mois est attendu.

Après consultation des organismes bancaires, c'est le Crédit agricole qui propose les taux les plus avantageux : un emprunt de 155 000 € à 3,65 % sur 15 ans et un prêt relais pour l'avance FCTVA (61 000 €) et la revente des terrains (180 000 €) à 2,35 %

L'achèvement de l'opération est prévu à l'automne 2014.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de souscrire ses prêts bancaires.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

√ Création d'un budget annexe pour le projet « Les Saules »

Pour cette même opération, un budget annexe (dépenses/recettes) doit être créé permetttant de récupérer le FCTVA au fur et à mesure des travaux (tous les 3 mois, au lieu de 2 ans). Une fois l'opération clause, le restant est reversé au budget principal.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

√ Création d'un chemin piétonnier sur le chemin du Moulin, demande d'inscription au Conseil Général

Les travaux d'assainissement au Peyra sont terminés. L'entreprise termine l'urbanisation de la rue du Guigneriou, puis la réalisation du dos d'âne sur la route d'Empeaux.

Profitant des travaux d'assainissement du chemin du Moulin et d'enfouissement des réseaux, il est possible d'envisager un chemin piétonnier le long du chemin du Moulin, à gauche en montant.

La demande de subvention au Conseil général doit être accompagnée d'une délibération. Le dossier pourra ensuite être proposé à la programmation du pool routier fin 2013 ou en 2014.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

√ Inscription en section d'investissement de divers travaux d'élagage.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été nécessaire de procéder à l'abattage des arbres du cimetière par souci de sécurité. 4380 € de dépenses ont été inscrits au budget fonctionnement. Compte tenu du montant de cette dépense, Monsieur le Maire souhaiterait que cette dépense soit portée au budget investissement, avec tous les avantages y afférents. Monsieur le receveur ayant été consulté, y est favorable, mais a demandé à ce qu'une délibération soit prise dans ce sens.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

$\sqrt{}$ Modification du budget primitif 2013

Monsieur le Maire explique qu'en fin d'année et en tenant compte des réalisations, des ajustements budgétaires sont nécessaires entre les différents chapitres, voire entre les sections fonctionnement et investissement. Ainsi, 9 000 € vont manquer d'ici à la fin de l'année au chapitre 011 en raison de dépenses imprévues (tondeuse, coffre fort, fuel, curage de fossés et comblement de nids de poule pour 2500 €). Un arbitrage est possible grâce à d'autres recettes : remboursement d'assurance suite au cambriolage 5 600 €, aide sur les « contrats Avenir » 5 650 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à ces arbitrages.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

$\sqrt{}$ Questions diverses

Le Conseil général a installé un abri bus sur le chemin du Mondou. L'éclairage va être installé par le SDEHG avec un coût restant à la charge de la commune de 184 €. Une délibération doit être prise pour autoriser le SDEHG à procéder aux travaux.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

Pose des candélabres et enfouissement des lignes sur la place de la Paix par le SDEHG. La part restant à la charge de la commune : 21 149 €. Ce montant ayant changé depuis la dernière délibération prise, une nouvelle délibération est nécessaire.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

○ Projet de Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux : pétition

Le 17 septembre une loi a été votée à l'Assemblée nationale transférant le PLU aux intercommunalités. La commune n'aurait donc plus autorité en matière d'urbanisme. Dans 3 ans, les PLU deviendrait PLUIntercommunaux. Or, l'urbanisme est à la base de la politique communale. C'est enlever un pouvoir de décision important aux petites communes. Des amendements sont venus assouplir cette loi avec 25 % de minorité de blocage qui donnerait plus de poids aux petites communes.

L'AMFR31 invite à signer une pétition contre cette loi. Monsieur le Maire propose de délibérer pour voter cette pétition.

Pour: 11; Contre: 0; Abstention: 0

Nous avions été consultés pour revoir le périmètre des cantons, puisque leur nombre doit être divisé par deux. Le canton de Saint-Lys qui compte actuellement 30 000

habitants est trop petit. Le choix de Sabonnères, Saint-Clar et Seysses avait été proposé pour rejoindre le canton de Saint-Lys lors d'une réunion sous l'égide de Madame Iborra, députée.

En réalité, ce sont les communes de Plaisance-du-Touch et La-Salvetat qui vont rejoindre le canton de Saint-Lys, celle de Lamasquère quitte ce périmètre pour rejoindre le canton de Muret.

Pour les travaux du giratoire et contrairement à ce qui avait été initialement prévu, la D68 devra être barrée entre le 18 et 21 novembre. Une déviation sera mise en place via Saint-Lys. Les transports scolaires pourront faire demi-tour dans la zone d'activité avec au préalable accord de la CCRCSA.

A l'issue des travaux et lorsque la rue de l'Aussonnelle sera remise à la circulation, une interdiction de circuler aux véhicules de plus de 3.5 tonnes sera instaurée, amenant ceux-ci à emprunter la D12 et le chemin du Guigneriou. Un rétrecissement et une circulation alternée sont mis en place au niveau du pont.

Dorénavant, le sens du vote des conseillers qui votent contre ou s'abstiennent sera mentionné sur le compte-rendu.

Levée de la séance à 20 h 40.